

Annexe 3 – Régimes d'aide et dépenses éligibles sur appel à projets SIA

		Dépenses retenues au titre des actions collectives bénéficiant aux structures SIA	Dépenses retenues au titre des actions individualisées bénéficiant aux start-ups formées/accompagnées par les structures SIA	
	Postes de dépenses indiqués dans le cahier des charges AAP1	Coûts éligibles selon le régime SA 40391 5.2.3 aides en faveur des pôles d'innovation	Coûts éligibles selon le régime SA 40453	Coûts éligibles selon le régime SA 40207
<u>Ingénierie de développement des nouveaux programmes de formation/accompagnement</u>	<ul style="list-style-type: none"> Frais de personnel Coûts de fonctionnement du demandeur Coûts des services de conseil liés au projet Coût de participation à la formation et frais indirects (frais généraux, mission...) 	Aides au fonctionnement : frais de personnel [<i>sous-entendu INTERNE</i>] et les frais administratifs (frais généraux compris) Aides à l'investissement : Coûts d'investissement dans des actifs corporels et incorporels [<i>dans ce poste seulement pourrait être pris en compte de la prestation intellectuelle au profit des structures à condition qu'elle soit immobilisée comptablement</i>]		
<u>Mise en place opérationnelle desdits programmes sur la durée max de 18 mois au titre des actions individualisées</u>			Voir 6.2 aides aux services de conseil en faveur des PME : <ul style="list-style-type: none"> Coûts 	<ul style="list-style-type: none"> frais de personnel des formateurs, pour les heures durant

			<p>des services de conseil fournis par des conseillers extérieurs</p>	<p>lesquelles ils participent à la formation</p> <ul style="list-style-type: none">• coûts de fonctionnement des formateurs et des participants directement liés au projet de formation tels que les frais de déplacement, les dépenses de matériaux et de fournitures directement liés au projet, l'amortissement des instruments et des équipements, au prorata de leur utilisation exclusive pour le projet de formation en cause. Les coûts d'aménagement sont exclus, à l'exception des coûts d'aménagement minimaux nécessaires pour les
--	--	--	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> participants qui sont des travailleurs handicapés coûts des services de conseil liés au projet de formation coûts de personnel des participants à la formation et les coûts généraux indirects (coûts administratifs, location, frais généraux), pour les heures durant lesquelles les participants assistent à la formation
<u>Modalités de suivi des opérations engagées en nombre et en qualité</u>		Aides au fonctionnement : frais de personnel [<i>sous-entendu INTERNE</i>] et les frais administratifs (frais généraux compris)	
<u>Tout ou partie de la participation de la start-up</u>			<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de SUB aides en faveur des jeunes pousses Coûts de fonctionnement des formateurs et des participants directement liés au projet de formation tels que les

			<p>frais de déplacement, les dépenses de matériaux et de fournitures directement liés au projet, l'amortissement des instruments et des équipements, au prorata de leur utilisation exclusive pour le projet de formation en cause. Les coûts d'aménagement sont exclus, à l'exception des coûts d'aménagement minimaux nécessaires pour les participants qui sont des travailleurs handicapés</p>
--	--	--	--